

**Un bref compte rendu avant les actes du colloque 2009,  
« L'intégration sociale et scolaire des Hauts Potentiels Intellectuels » à Montpellier.**

Mr J.Limouzin, qui à ouvert ce colloque, nous a assuré de l'imminence des recherches pour établir les causes des difficultés rencontrées par les élèves HPI, que cette problématique serait un « levier » dans la conscience collective que les forces vives de notre pays ne pouvaient plus être gaspillées ainsi.

Même si les recherches scientifiques sur le Haut Potentiel Intellectuel en sont à leurs balbutiements, comme nous l'a rappelé le Pr R.Pry. Nos enfants, malgré leur différence, n'en sont pas moins des enfants et à ce titre ils ont des droits, d'abord celui « à être compris », comme nous l'a rappelé Mr J.Brunault, et l'Europe y veillera.

Nos enfants, seront les hommes et femmes de demain. Mr G.Nissim a insisté sur l'importance de l'éducation aux droits de l'homme. Droits de l'homme qui ne sont, nulle part, quelque chose d'acquis. C'est quand on perçoit la différence que l'on se rend compte de la discrimination. Responsabilité donc, et aussi dignité. Par l'éducation à la citoyenneté responsable, les HPI pourront développer leurs talents.

Si M.Liratni nous a rappelé les spécificités neurocognitives des HPI, la variabilité des profils et l'importance du contrôle précoce de leur activité cognitive. Comme A.Georgsdottir le confirme, les problèmes liés ou parallèles au potentiel non détecté : sous-réalisation, perfectionnisme paralysant, ou écran masquant des difficultés comme les « dys », nécessitent de pratiquer un bilan cognitif et de créativité, très tôt.

Mme P.Ricon, nous a fait part d'une expérience fort intéressante qu'elle a menée, au constat d'une singularité révélée par le test de QI et présentée par de nombreux HPI : une vitesse de traitement et un raisonnement perceptif, très souvent inférieurs. Partant de là, elle a fait pratiquer des tests par un ophtalmologue spécialiste des enfants, elle a ainsi mis à jour un problème visuel sous jacent.

Mme M.Guillaume-Hofnung a ouvert une piste : donner de l'effectivité aux droits fondamentaux des enfants par la médiation. En tant que personne extérieure et sans pouvoir, le médiateur sera le plus à même de régler tout conflit. En ce sens, un comité d'éthique éducative devrait voir le jour. Un collectif sur ce thème, à son initiative et celle de Mme M.Abergel existe d'ores et déjà. Notre présidente, madame Gaillard en est aujourd'hui un des membres fondateurs.

Fermeté bienveillante telle est la clé pour Mr A.Guilloton. Son expérience en tant que Principal d'un collège disposant de classes spécifiques lui a permis de mettre en évidence des stratégies et des règles qui ont fait le bonheur de ses élèves.

Mme M.Abergel a rappelé l'extrême difficulté pour ces enfants au fonctionnement global, de s'adapter à l'enseignement séquentiel tel qu'il est proposé aujourd'hui. Pour elle, la formation des enseignants est une priorité pour un enseignement intégratif. Mme Jankech-Caretta nous a fait part des actions menées en Suisse et d'une étude menée sur le saut de classe. Si il reste la solution

Le dynamisme de l'équipe de Mme S.Maréchal et la volonté de Mr B. Avice à développer les actions de terrain dans leur département respectif ont soulevé enthousiasme et motivation

Mmes R.Poulin et V.Gaillard ont lancé un appel à la collaboration entre toutes les associations pour faire bouger les choses et avancer vers une reconnaissance et une prise en charge généralisées des enfants au sein de l'Ecole.

Enfin, Mr P.Merchat a insisté sur l'éducation parentale et l'importance pour les jeunes Intellectuellement Précoces de se retrouver avec leurs pairs.

Touchés par les encouragements et remerciements qui nous parviennent. Nous remercions tous ceux qui nous ont apporté leur aide.

Nos parrains ; Monsieur Christian Philip Recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des Université et Monsieur Limouzin doyen de l'académie qui la représenté, l'équipe de cognition et différenciation de l'université Paris Descartes, l'équipe des troubles du

comportement Peyre Plantade de l'université Montpellier III et Maître Janbon, bâtonnier du barreau de Montpellier. Les intervenants qui n'ont pas hésité à venir parfois de loin, les associations d'enfants intellectuellement précoces/à haut potentiel intellectuel qui ont soutenu l'action de partenariat, la ville de Montpellier pour le prêt de la salle, l'IUFM et l'IUM2 pour avoir filmé cette rencontre, l'association l'Avocat et l'enfant pour avoir sensibilisé les enfants à la CIDE en préambule du spectacle, l'association Francas pour son concours à l'exposition sur les droits de l'enfant, les médias pour avoir parlé de notre journée, et tous les bénévoles pour avoir donné sans compter. Vous trouverez sur notre site du colloque ([http://www.ae-hpi.org/languedoc-roussillon/JOURNEE\\_PRECOCITE\\_ACCUEIL.html](http://www.ae-hpi.org/languedoc-roussillon/JOURNEE_PRECOCITE_ACCUEIL.html)) les soutiens et partenaires qui ont contribué à l'organisation et la réussite de cette journée.

Un grand merci à tous !

Catherine SCHEID